



Problème pension alimentaire

Par chris62980

Bonjour,

Papa divorcé j ai mon enfant qui est majeur qui ne vit pas chez sa mère,suite à une dispute,depuis plus d un mois(vit chez un ami)sa mère me réclame quand même la pension alimentaire mais j ai pris l initiative de lui acheter des habits et lui verser le reliquat.

Suis je dans mon droit sachant qu'elle ne lui donne rien ne fais pas ses lessives et ne prend aucune nouvelle?

(Enfant déscolarisé cherchant du travail).

Merci pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Une pension alimentaire ne peut être arrêtée qu'avec l'accord du JAF, idem pour la verser à l'enfant si elle était préalablement versée à la mère.